

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 décembre 2024]

Date de la convocation

28 novembre 2024

Date de mise en ligne

6 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Procurations : 3

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine BOISSIERE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Daniel RIBES, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Christelle HARDY, Elisa GILLET

Absents : Dominique BOYER,

N° 122/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle 2024-2025 – demande de subvention – Région Occitanie

Madame le Maire informe les élus que la commune de Gaillac organise chaque année une saison culturelle dans le domaine des arts de la scène. Cette saison qui s'étend de septembre à juin comprend les spectacles programmés au théâtre municipal le Balcon, les projets accueillis à la résidence d'artistes Antonin Artaud, les événements culturels tel que le festival « Chuchote-moi ta poésie » par exemple, ainsi que l'ensemble des actions de médiation développées à partir des projets mentionnés ci-dessus.

Afin de mener à bien et conforter cette saison culturelle, une subvention de 10 000 euros est demandée auprès de la REGION OCCITANIE, au titre du dispositif « d'aide à la saison ».

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le concours financier mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à l'adjoint au maire délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.


POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 5 décembre 2024